Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260310-D2026_28-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 Mars 2026

Date de convocation : 02/03/2026 **Date d'affichage : 02/03/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; adjoints, Anne-Lise CRUCHON, Yann LE GUENNEC, Marie-Geneviève SAUVAGE, Françoise HERBERT, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Aurélien LEBLANC ; conseillers municipaux.

Absents excusés : Denis MARTIN (donne pouvoir à Yann LE GUENNEC)

Absent non excusé : David GIEUX

Secrétaire de séance : Denis FROMONT

35/330/28/2026
4- Objet : Délibération affectation des résultats budget commune

Vu le compte financier unique du budget de la commune,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement 2025 du budget communal est de 355 670,60 € et qu'il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- en section de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes : **355 670.60 €**

Et, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de la section d'investissement 2025 du budget communal est de – 138 765.88 €, et qu'il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- Section investissement : **138 765.88 €** report au compte 001, en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **Décide** d'affecter les résultats 2025 au budget primitif 2026 de la commune comme présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260310-D2026_28-DE

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 10.03.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS
ILLE-ET-VILAINE